



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce lundi 10 juin à 19 h.

Sont présents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Martin Careau, directeur général
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2024
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2024
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1657-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour acquérir des immeubles aux fins de réserve foncière
 - 4.2 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1658-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-367-2024 modifiant le Règlement numéro 1641-2024 afin de mettre à jour les tarifs relatifs aux demandes d'accès à l'information
 - 4.4 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel
 - 4.5 Dépôt de la liste des chèques et dépôts
 - 4.6 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.7 Administration : Conditions de travail
 - 4.8 Administration : Mouvement de personnel
 - 4.9 Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Conditions de travail
 - 4.10 Tournoi de golf du maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier - Édition 2024
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 1659-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser la vente de mets préparés parallèlement aux commerces de réparation et de location de bicyclettes
 - 5.2 Adoption du Règlement numéro 1660-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C
 - 5.3 Adoption de l'avant-projet de règlement numéro APR-368-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) »
 - 5.4 Avis de motion concernant un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) »



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
6.1 Aucun
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
7.1 Mandats pour la surveillance des travaux pour l'agrandissement de la caserne et réaménagement intérieur de la partie existante
7.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain pour la Division parcs et bâtiments
7.3 Réaménagement intérieur de la mairie : Ajout de deux bureaux et d'un vestiaire
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9.1 Aucun
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10.1 Autorisation de dépense : Activité sociale pour les employés
10.2 Amendement des résolutions numéros 024-2024 et 151-2024 : Modification de parcours du 14 juin pour le Grand défi Pierre Lavoie
10.3 Autorisation pour la participation à la 25^e Conférence annuelle du loisir municipal
- 11. TRANSPORT**
11.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'acquisition d'un véhicule électrifié au Service de l'urbanisme
- 12. AUTRES SUJETS**
12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
13.1 Aucun
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT

La séance du lundi 10 juin 2024 est ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

252-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

253-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

254-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 juin 2024 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1657-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$ POUR ACQUÉRIR DES IMMEUBLES AUX FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1657-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 1 700 000 \$ pour acquérir des immeubles aux fins de réserve foncière fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1657-2024 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le Règlement numéro 1657-2024 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 453 000 \$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU GARAGE MUNICIPAL

Madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose et donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le Règlement numéro 1658-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 453 000 \$ pour le réaménagement intérieur de la partie administrative du garage municipal fasse l'objet d'un scrutin référendaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

Le certificat confirme que :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1658-2024 est de 6 119;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 623;
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

Le Règlement numéro 1658-2024 est donc réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-367-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1641-2024 AFIN DE METTRE À JOUR LES TARIFS RELATIFS AUX DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Martin Chabot, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1641-2024 afin de mettre à jour les tarifs relatifs aux demandes d'accès à l'information.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller, dépose le projet de règlement numéro APR-367-2024.

255-2024

**SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
MOUVEMENT DE PERSONNEL**

ATTENDU qu'un employé embauché pour le soccer a quitté ses fonctions;

ATTENDU qu'il y a un manque d'effectifs pour toutes les parties à l'horaire;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim en date du 31 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche en date du 16 mai des employés occasionnels suivants : Lya Fortier et Derek Bélanger aux postes d'aide technique et meneur de jeu pour la période estivale 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de les rémunérer selon la grille salariale en vigueur et d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 mai 2024, laquelle totalise la somme de 1 538 936,52 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 4 juin 2024, laquelle comprend 164 commandes au montant de 598 926,06 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

256-2024 ADMINISTRATION : CONDITIONS DE TRAVAIL

ATTENDU qu'en février 2022, le conseil a accepté de modifier le contrat des directeurs de service et du directeur général compte tenu de la montée d'une inflation annuelle la plus élevée depuis plusieurs années. Cette démarche faisait suite à un sondage réalisé auprès des employés;

ATTENDU que le directeur général en poste en 2022 occupe maintenant le poste de directeur des communications et conseiller spécial;

ATTENDU que le conseil s'était alors engagé à rouvrir la clause d'indexation pour une négociation en 2024;

ATTENDU les dispositions du contrat des directeurs de service, notamment l'article 22 concernant l'équité des conditions de travail;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'amender les contrats de travail des directeurs de service et du directeur des communications et conseiller spécial pour leur accorder les mêmes indexations salariales que celles accordées aux cadres intermédiaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général Martin Careau à signer un amendement au contrat de travail des directeurs de service afin de prévoir au contrat une indexation salariale pour l'année 2024 de 2 % ou l'IPC avec un plafond de 3 %.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général Martin Careau à signer un amendement au contrat de travail du directeur des communications et conseiller spécial afin de prévoir au contrat une indexation salariale pour les années 2024 et 2025 de 2 % ou l'IPC avec un plafond de 3 %.

ADOPTÉE

257-2024 ADMINISTRATION : MOUVEMENT DE PERSONNEL

ATTENDU le développement continu de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au cours des dernières années;

ATTENDU qu'aujourd'hui, plus d'une centaine d'employés réguliers et occasionnels œuvrent pour la Ville afin de lui permettre d'offrir à ses citoyens des services de qualité;

ATTENDU que la Ville veut créer et maintenir un environnement de travail sain où les employés se sentent valorisés et encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes;

ATTENDU que pour ce faire, elle souhaite s'adjoindre d'une nouvelle personne spécialisée pour la gestion des ressources humaines;

ATTENDU que la gestion efficace des ressources humaines est devenue l'un des facteurs clés de succès pour les entreprises de toute taille. Elle joue un rôle essentiel dans le développement et la pérennité des organisations;

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 4 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la création d'un nouveau poste de conseiller en gestion des ressources humaines à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser le lancement du processus d'embauche.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le conseil nomme monsieur Pierre Dolbec, maire, monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller, madame Julie Cloutier, trésorière, et monsieur Martin Careau, directeur général, pour composer le comité de sélection visant l'embauche du candidat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une dépense d'un montant maximum de 5 000 \$, plus taxes, afin de mandater un spécialiste en ressources humaines pour effectuer l'évaluation des candidats si nécessaire.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du poste budgétaire « Avis services professionnels ».

ADOPTÉE

**258-2024 SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
CONDITIONS DE TRAVAIL**

ATTENDU la nécessité pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de combler un manque de ressources au sein de son service;

ATTENDU que l'adjointe administrative et réceptionniste détient les connaissances pour organiser et superviser des activités et des événements;

ATTENDU que des tâches spécifiques seront ajoutées à la description de tâches existantes de l'adjointe administrative et réceptionniste;

ATTENDU que la coordination des événements demande un type d'horaire variable;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim en date du 4 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser qu'une modification de la description de tâches soit faite pour le poste d'adjointe administrative et réceptionniste au service des loisirs en date du 11 juin 2024 et ce, jusqu'au 3 novembre 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser que l'adjointe administrative et réceptionniste dispose d'un horaire variable de 36 heures sur 7 jours en fonction des besoins du service et selon l'horaire préparé par le directeur pour chaque semaine pendant cette période.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser qu'une prime de 108 \$ par semaine soit versée à l'employée pendant cette période et d'imputer le montant de la dépense estimée à 2 268 \$ au poste *Prime – Autres événements* (02-701-69-143) après un transfert du même montant du poste budgétaire *Prime – soccer* (02-701-52-143).

ADOPTÉE

**259-2024 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-
CARTIER - ÉDITION 2024**

ATTENDU que le tournoi de golf du maire, au profit de Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, se tiendra le jeudi 13 juin 2024 au Club de golf du Lac Saint-Joseph;

ATTENDU que ce tournoi est sous la présidence d'honneur de monsieur le maire Pierre Dolbec;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder un contrat au Club de golf du Lac Saint-Joseph pour la tenue de cet événement;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Club de golf du Lac Saint-Joseph respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Marcel Grenier, directeur des communications et conseiller spécial, en date du 5 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat au Club de golf du Lac Saint-Joseph pour la tenue de cet événement au montant minimal de 6 660 \$ plus taxes et service et d'autoriser l'agente aux communications à signer ledit contrat. La dépense sera financée à même les revenus d'inscription des participants.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de défrayer la somme de 3 740 \$ pour l'inscription de 13 employés et élus au tournoi ainsi que l'achat d'un panneau promotionnel pour une somme de 250 \$. Ce montant inclut 4 soupers additionnels.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant de 3 490 \$ aux divers postes budgétaires *Frais de représentation* selon les participants inscrits, et le montant de 250 \$ au poste budgétaire *Promotion municipalité* (02-639-02-999).

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

260-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1659-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER LA VENTE DE METS PRÉPARÉS PARALLÈLEMENT AUX COMMERCES DE RÉPARATION ET DE LOCATION DE BICYCLETTES

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 22 avril 2024;

ATTENDU qu'un projet de règlement numéro APR-360-2024 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 mai 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, un second projet de règlement numéro SPR-365-2024 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 mai 2024;

ATTENDU que ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le SPR et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1659-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser la vente de mets préparés parallèlement aux commerces de réparation et de location de bicyclettes.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

261-2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1660-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER L'USAGE CONTINGENTÉ « LAVE-AUTO » DANS LA ZONE 81-C

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 22 avril 2024;

ATTENDU qu'un projet de règlement numéro APR-361-2024 a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 mai 2024 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, le second projet de règlement numéro SPR-366-2024 a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 27 mai 2024;

ATTENDU que ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

ATTENDU que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé qu'aucune modification n'a été effectuée entre le SPR et le règlement;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le Règlement numéro 1660-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser l'usage contingenté « Lave-auto » dans la zone 81-C.

ADOPTÉE

262-2024

ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-368-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 58-M ET AINSI AUTORISER L'USAGE « HI : MULTIOGEMENTS (MAX. 24) »

ATTENDU la demande de modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 déposée par le requérant;

ATTENDU que l'agrandissement de la zone 58-M à même la zone 61-H permettrait la construction de bâtiments d'un maximum de 24 logements;

ATTENDU que la construction de ces immeubles augmenterait l'offre de logements pour la population de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et aux personnes désirant s'établir dans notre ville;

ATTENDU que ce secteur est un milieu de choix pour la densification;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme;

ATTENDU le rapport de madame Mélanie Côté, assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-368-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) ».

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2024 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 58-M ET AINSI AUTORISER L'USAGE « HI : MULTIOGEMENTS (MAX. 24) »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi autoriser l'usage « Hi : Multilogements (max. 24) ».

La zone 58-H serait agrandie à partir de la zone 61-H afin d'y inclure les terrains situés au 45, 47, 51 et 53, rue Jolicoeur. L'usage « Hi : Multifamilial (24 logements max) » serait ajouté à la zone 58-H et la norme pour la marge de recul serait modifiée à 5 mètres permettant l'aménagement des espaces de stationnement en cour arrière.

PARCS ET BÂTIMENTS

263-2024

MANDATS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE ET RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA PARTIE EXISTANTE

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater des professionnels pour effectuer les activités de surveillance des travaux du projet, consistant à l'agrandissement de la caserne et au réaménagement intérieur de la partie existante, dédiée aux opérations du Service de protection contre les incendies;

ATTENDU que la proposition en architecture de la firme MEROX architecture inc. en date du 30 mai 2023 est jointe;

ATTENDU que la proposition en structure et génie civil de la firme STB Experts-Conseils en date du 1er juin 2023 est jointe;

ATTENDU que la proposition en mécanique et électricité de la firme CBTEC inc. en date du 25 mai 2023 est jointe;

ATTENDU que la proposition en géotechnique et ingénierie des sols et des matériaux des Laboratoires d'Expertises de Québec ltée en date du 29 mai 2024 est jointe;

ATTENDU que ce projet a été sélectionné pour l'octroi d'une aide financière de 71% par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme PRACIM;

ATTENDU que la promesse d'aide financière de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a été obtenue;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi du mandat de plus de 25 000 \$ respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française*, et que les entreprises MEROX architecture inc., STB Experts-Conseils, CBTEC inc. et Laboratoires d'Expertises de Québec ltée respectent les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que les quatre firmes ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 30 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU de mandater la firme MEROX architecture inc. pour effectuer la surveillance des travaux en architecture selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par madame Marie-Ève Renault, architecte, en date



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

du 30 mai 2023 au coût de 21 000 \$, plus taxes. La firme est mandatée pour la partie « Surveillance des travaux » de la proposition.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la firme STB Experts-Conseils pour effectuer la surveillance des travaux en structure et génie civil selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Sylvain St-Hilaire, ingénieur, en date du 1er juin 2023 au coût de 2 500 \$, plus taxes. La firme est mandatée pour la partie « Surveillance des travaux » de la proposition.

IL EST AUSSI RÉSOLU de mandater la firme CBTEC inc. pour effectuer la surveillance des travaux en mécanique et électricité selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Simon Lacasse, ingénieur, en date du 25 mai 2023 au coût de 24 083 \$, plus taxes. La firme est mandatée pour la partie « Surveillance des travaux » de la proposition.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater les Laboratoires d'Expertises de Québec Itée pour effectuer la surveillance et le contrôle des travaux en géotechnique et ingénierie des sols et des matériaux selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Keeven Simard, ingénieur, en date du 29 mai 2024 au coût de 19 755,30 \$, plus taxes.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer le montant des dépenses au sous-projet 03 du règlement numéro 1650-2024.

ADOPTÉE

264-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat d'un véhicule tout-terrain pour la Division parcs et bâtiments;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Dion Sports inc.;

ATTENDU que le coût du contrat est établi à 18 478,96 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Dion Sports inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Dion Sports inc. pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain pour la Division parcs et bâtiments au montant de 18 478,96 \$ plus taxes, tel qu'indiqué à l'offre d'achat soumise par Dion Sports inc. le 8 avril 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense au Fonds de roulement (59-151-00-000), remboursable sur 5 ans.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques, monsieur John McGrath à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

265-2024

RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE LA MAIRIE : AJOUT DE DEUX BUREAUX ET D'UN VESTIAIRE

ATTENDU que le réaménagement intérieur à la mairie est prévu au programme triennal d'immobilisations 2024;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

ATTENDU que les travaux consistent en l'ajout de deux bureaux, d'un vestiaire et la relocalisation de la papeterie;

ATTENDU que l'exécution de ces travaux serait confiée à l'équipe de la Division parcs et bâtiments;

ATTENDU le projet soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense d'un montant de 40 000 \$ qui sera financée par une appropriation du Fonds de roulement pour le réaménagement intérieur à la mairie, remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

266-2024 AUTORISATION DE DÉPENSE : ACTIVITÉ SOCIALE POUR LES EMPLOYÉS

ATTENDU la proposition du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire d'organiser une activité sociale pour les employés de la Ville;

ATTENDU qu'il est suggéré d'autoriser un budget pour la tenue d'une activité sociale pour les employés;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 29 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue d'une activité sociale pour les employés le ou vers le 6 septembre 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un budget de 3 500 \$ pour la tenue de l'activité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste *Aliments – boisson – réceptions* (02-190-00-610) après une appropriation du même montant de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

**267-2024 AMENDEMENT DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 024-2024 ET 151-2024 :
MODIFICATION DE PARCOURS DU 14 JUIN POUR LE GRAND DÉFI PIERRE
LAVOIE**

ATTENDU la résolution 024-2024 adoptée à la séance du 15 janvier 2024 concernant l'autorisation de passage et l'utilisation de drones pour le Grand défi Pierre Lavoie;

ATTENDU la résolution 151-2024 adoptée à la séance du 25 mars 2024 concernant l'amendement de la résolution 024-2024;

ATTENDU la nouvelle demande transmise par madame Clémence Châteauvert, coordonnatrice du parcours de 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie, visant à modifier le droit de passage prévu le 14 juin entre 22 h 30 et 23 h 55 en raison de travaux majeurs sur le rang du Brûlé;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender les résolutions 024-2024 et 151-2024 en raison de la modification du parcours autorisé;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 31 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser la modification du parcours empruntant une portion de la Grande Ligne et de la route de Duchesnay en remplacement de la route Saint-Denys-Garneau.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender les résolutions 024-2024 et 151-2024 afin de modifier le passage du convoi de cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie, le 14 juin entre 22 h 30 et 23 h 55 selon le nouveau parcours.

ADOPTÉE

268-2024

AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION À LA 25E CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL

ATTENDU que l'Association québécoise du loisir municipal tient sa conférence annuelle du loisir municipal à Montréal du 1^{er} au 4 octobre 2024;

ATTENDU qu'il s'agit d'un événement qui permettrait au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire d'améliorer son réseautage, de participer à des conférences et ateliers pertinents et de rencontrer des fournisseurs en équipement de loisirs;

ATTENDU la volonté du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de continuer d'améliorer l'offre existante des activités de loisirs dans notre municipalité;

ATTENDU le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 31 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim à participer à la conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Montréal du 1^{er} au 4 octobre 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Formation du personnel* (02-701-20-454) et *Frais de déplacement* (02-701-20-310).

ADOPTÉE

TRANSPORT

269-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIFIÉ AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que le Règlement numéro 1648-2024 concernant l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les Services techniques a été adopté et qu'il est entré en vigueur;

ATTENDU que ce règlement prévoit, entre autres, l'acquisition d'un véhicule électrifié pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU l'offre de prix soumise par Kia Val-Bélair d'une somme de 52 157,50 \$, plus taxes, moins les incitatifs gouvernementaux;

ATTENDU que des incitatifs gouvernementaux totalisant 12 000 \$ s'appliquent;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Kia Val-Bélaire respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 3 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à Kia Val-Bélaire pour l'acquisition d'un véhicule électrifié au montant de 47 968,10 \$ taxes incluses, comme indiqué à l'offre de prix soumise par Kia Val-Bélaire le 6 juin 2024.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au sous-projet 06 du règlement 2024-1648.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Pascal Bérubé, directeur du Service de l'urbanisme, à signer le contrat à intervenir ainsi qu'à lui permettre de faire les démarches nécessaires à l'immatriculation du véhicule auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente aucune question n'est posée aux membres du conseil.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

270-2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Chabot, conseiller
ET RÉSOLU de clore la séance du lundi, 10 juin 2024.

La séance est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE

Pierre Dolbec
MAIRE

Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 JUIN 2024**
